NATIONS UNIES



Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

S/1997/165* 28 février 1997 FRANÇAIS ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 27 FÉVRIER 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR L'OBSERVATEUR PERMANENT DE LA PALESTINE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

En ma qualité de Président du Groupe arabe pour le mois de février 1997 et comme suite à ma lettre datée du 21 février 1997, dans laquelle je vous faisais part de la vive inquiétude du Groupe arabe devant la persistance d'Israël, puissance occupante, à appliquer des politiques et à prendre des mesures illégales sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et sur le Golan syrien occupé, en particulier la poursuite de la création de colonies de peuplement israéliennes dans ces territoires, en violation de la quatrième Convention de Genève de 1949 et des Règles de La Haye de 1907, ainsi que de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies, des politiques et mesures qui font en outre courir de graves dangers au processus de paix au Moyen-Orient et à l'intégrité des accords conclus entre les parties dans ce domaine (document S/1997/149), comme suite également à ma lettre datée du 25 février 1997 à laquelle était joint le texte d'une déclaration publiée le 23 février 1997 par le Secrétariat général de la Ligue des États arabes, dans laquelle celui-ci réaffirmait que la persistance d'Israël à construire des colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés ne peut qu'avoir de graves conséquences sur le processus de paix (document S/1997/157), et compte tenu de la décision du Gouvernement d'Israël, puissance occupante, d'entreprendre la construction de 6 500 logements au sud de Jérusalem-Est occupé, plus précisément dans le secteur d'Abou Ghanim, mesure qui constitue une violation flagrante de la position de la communauté internationale, exprimée par le Conseil de sécurité, à cet égard, j'ai l'honneur, au nom des États membres du Groupe arabe et membres de la Lique des États arabes, de demander officiellement la convocation immédiate d'une réunion du Conseil de sécurité en vue d'examiner les activités de colonisation israéliennes illégales, en particulier à Jérusalem.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

97-05305 (F) 280297 280297 /...

S/1997/165* Français Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir prendre les dispositions voulues pour que le texte de la présente lettre soit distribué comme document du Conseil de sécurité.

<u>L'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies</u>,

<u>Président du Groupe arabe</u>

(<u>Signé</u>) Nasser AL-KIDWA
